

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2016/...149...../PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET RELATIF AU PROJET DE CONSTRUCTION DU PONT DE "MANDIANA" SUR LE FLEUVE "SANKARANI" ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA), SIGNE LE 09 JUIN 2015 A MAPUTO.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2015/017/AN du 27 juillet 2015, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2015/147/PRG/SGG du 28 juillet 2015, portant promulgation de la Loi L/2015/017/AN du 27 juillet 2015 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de prêt relatif au Projet de construction du Pont de "Mandiana" sur le fleuve "Sankarani" entre la République de Guinée et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), signé le 09 juin 2015 à Maputo pour un montant de 11,6 millions (onze millions six cent mille) dollars US.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 10 MAI 2016


Prof. ALPHA CONDE